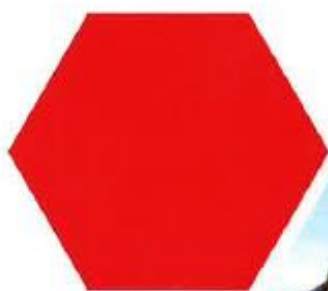




COMMUNE DE
Gibloux

N° 3 octobre 2023

Bulletin communal



MOT DU SYNDIC



Madame, Monsieur,
Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Les effluves et les souvenirs de la Bénichon sont encore dans nos esprits, mais il est déjà bel et bien le moment pour le Conseil communal de se pencher sur le budget 2024 qui sera présenté au Conseil général lors de ses séances des 4 et 5 décembre 2023.

Bien que l'automne ne fasse que pointer le bout de son nez – assurément dû à un mois de septembre bien ensoleillé – il est déjà temps de vous informer sur les manifestations et événements qui se dérouleront au début de l'hiver.

Outre les informations habituelles de cette période, vous trouverez des points divers et variés dans la suite de ce numéro du journal communal. Je me permets là de souligner quatre appels à candidature : tout d'abord pour le Conseil des parents (cercle de Farvagny), qui cherche deux nouvelles personnes, pour le prix du Mérite sportif 2023 et le Prix culturel 2023, ainsi que pour le Prix Chronos 2024. Par ailleurs, Gibloux solidaire accueillera, lors de sa prochaine assemblée générale, M. le Conseiller d'État Philippe Demierre, pour une conférence autour de la politique cantonale Seniors+.

L'été est certes derrière nous, mais je tenais, encore une fois, à remercier la Société de Jeunesse de Villarlod, qui accueillera les Girons de jeunesse de la Sarine l'année prochaine, ainsi que le Chœur mixte de Villarlod qui ont, cette année, organisé notre Fête nationale du 1^{er} août, ainsi que le directeur du Home médicalisé du Gibloux, M. Laurent Eltschinger, pour avoir accepté d'assumer le rôle d'orateur à cette occasion.

Après les vacances scolaires, la rentrée fut le gros événement de nos plus jeunes habitantes et habitants. Celle-ci s'est globalement bien déroulée, même si quelques ajustements ont été nécessaires.

Les projets autour de nos écoles sont nombreux et avancent de bon train. C'est d'ailleurs également le cas pour les autres projets de la Commune, qu'il s'agisse de constructions, de projets de construction, d'analyse ou d'améliorations envisagées. Le Conseil communal continue de travailler avec toujours le même objectif : une constante amélioration des conditions de vie à Gibloux.

Dans l'attente de vous revoir, je vous souhaite, chères Giblousiennes, Chers Giblousiens, ainsi qu'à vos proches, un très bel automne.

Julien Gremaud
Syndic

SOMMAIRE

Mot du syndic	3
Politique communale	6
Finances	6
Facturation des impôts.....	6
Recommandations et divers.....	7
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	8
Conseil des parents	8
Inspectorat scolaire.....	9
Midnight Gibloux	9
Accueils extrascolaires.....	9
Sécurité sur le chemin de l'école.....	10
Culture – Sport – Loisirs.....	11
Mérite sportif 2023	11
Prix culturel 2023	11
Aménagement du territoire.....	11
Harmonisation du Plan d'aménagement local	11
Informations de l'administration	12
Sapins de Noël	12
Noël des aînés.....	12
Fête Nationale	12
Conseil général.....	13
Service technique	13
Taille des haies / arbres / arbustes.....	13
Des règles à adopter pour le bien de la nature.....	14
Biodiversité - Prairies fleuries.....	15
Directives « Service hivernal » - RAPPEL.....	16
Energie – rénovation des bâtiments	17
Secteur des forêts.....	18
Bois de feu.....	18
Bibliothèque régionale du Gibloux.....	19
Accueil des tout-petits	19
Nuit du conte.....	20
Foire aux livres.....	20
Cercle de lecture.....	21
Prix Chronos 2024	22
Exposition de BiblioFR	22
Ludothèque du Gibloux.....	23
Location de jeux.....	23
Soirées jeux de société entre adultes.....	23
Nuit du jeu 2023.....	23

Ecole maternelle La Maison des Petits	24
Informations générales	25
Gibloux Solidaire.....	25
Croix-Rouge fribourgeoise	25
Cours de baby-sitting	25
Pro Juventute - Conseils et astuces pour les parents.....	26
Association de parents de la région de Gibloux – APRG	27
SwissPass la clé pour votre mobilité et vos loisirs.....	28
Contrôle des champignons	29
Bourse aux vêtements	30

FINANCES

Facturation des impôts

Décomptes 2022

Selon décision prise dans le cadre du bouclage des comptes 2022, un rabais d'impôt sur le revenu des personnes physiques est octroyé sur les décomptes des impôts 2022. Au moment de l'établissement de votre décompte final 2022, l'impôt sur le revenu est calculé avec un coefficient de 80% au lieu de 85%, ce qui correspond à un rabais d'impôt de 5.88%. En règle générale et en fonction des acomptes payés, cela correspond à une réduction du solde d'impôts à payer au moment du décompte, voire à un montant en votre faveur. Voir également les informations contenues à ce sujet dans le paragraphe Comptes 2022 du bulletin communal de juillet 2023.

Acomptes 2023

Les bulletins de versement envoyés à la fin mai 2023 sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôt 2023. Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement en 9 acomptes mensuels (de fin juin à fin février selon le calendrier annoncé dans le bulletin communal de mars 2023) ou en un seul versement.

Les coefficients d'impôts sont :

• Impôt communal 2023	85 % sur le revenu et la fortune
• Impôt paroissial 2023 de Corpataux-Magnedens	9 % sur le revenu et 10 % sur la fortune
• Impôt paroissial 2023 de Farvagny	8 % sur le revenu et sur la fortune
• Impôt paroissial 2023 de Le Glèbe	10 % sur le revenu et sur la fortune
• Impôt paroissial 2023 de Rossens	8 % sur le revenu et 10 % sur la fortune
• Impôt paroissial 2023 de Vuisternens-en-Ogoz	Traité par la Paroisse

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue (impôt 2021 pour la plupart des contribuables). Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas (par ex. revenu antérieur extraordinaire, modification durable de l'activité en 2023), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (Tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch) afin d'adapter vos acomptes. En cas d'augmentation de vos revenus, ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2023 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2023. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2024, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2023, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2023.

Et les intérêts ?

Dès l'année fiscale 2023, l'intérêt compensatoire est supprimé en application de la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs. Si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3.0 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire de l'impôt communal 2023 » ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2023, au début de l'année 2024, vous pourrez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2023. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2023, afin de limiter le montant à payer au moment de l'établissement du décompte. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire de l'impôt communal 2023 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser exclusivement les bulletins de versement QR joints aux factures qui vous sont adressées et de saisir ou scanner toutes les données de codage en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 1.5 %) et frais facturés en sus (actuellement Fr. 20.00 dès 6 mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.



Conseil des parents

AUX PARENTS D'ELEVES DU SECTEUR DE FARVAGNY

Madame, Monsieur,

Deux postes sont à repourvoir au sein du Conseil des parents pour les villages de Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Posat et Grenilles, suite au départ de deux de ses membres.

Descriptif du mandat

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, la mise en place du Conseil des parents est devenue obligatoire pour chaque Établissement scolaire ou pour l'ensemble d'un Cercle scolaire. Il a pour but de maintenir un dialogue entre les autorités et les parents sur différents sujets en lien avec l'école, en tenant compte de l'avis des parents et en valorisant leur expérience. Cet organe consultatif a également pour objectif de collaborer à la dynamisation du cercle scolaire en reprenant certaines tâches qu'assumaient les commissions scolaires.

Quelques **exemples de thématiques** pouvant y être abordées :

- Collaboration parents – école ;
- Manifestations, camps ;
- Cadre scolaire (horaires, transports, AES, etc.) ;
- Charte d'établissement (éducation, santé, prévention) ;
- Ou autres thèmes (sauf les aspects pédagogiques et la gestion du personnel).

Le Conseil des parents doit être composé d'une majorité de parents, se constitue et se gère lui-même, ne peut siéger que si une majorité de parents est présente, tient un procès-verbal de chaque séance et a lieu au moins 2 fois par année. Les séances plénières sont rétribuées par un jeton de présence. Les communes fixent les paramètres généraux dans leur réglementation communale et nomment les membres. Le règlement scolaire communal de Gibloux traite du Conseil des parents à ses articles 10 à 12.

Madame Catherine Dorthe, Présidente du Conseil des parents, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (par téléphone au 079 133 31 51 ou par courriel à conseil-parents@commune-gibloux.ch).

Toute personne intéressée à intégrer le Conseil des parents est priée d'adresser un bref CV à l'administration scolaire et extra-scolaire (par courrier ou par mail) contenant les indications suivantes : identité, domicile, numéro de téléphone, adresse mail, nom des enfants scolarisés, profession et expériences diverses (engagements sportif/culturel/ etc. ou tout autre expérience avec les enfants et les jeunes). Une brève motivation peut y être jointe (facultatif).

Par courrier :

Commune de Gibloux, Administration scolaire, Route de Fribourg 5, Case postale 70, 1726 Farvagny-le-Grand

Ou par mail :

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

Le délai pour déposer vos candidatures est souhaité **de suite mais au plus tard le 10 novembre 2023** ! Merci pour votre collaboration !

Farvagny-le-Grand, le 7 septembre 2023

Julien Gremaud
Syndic

Inspectorat scolaire

M. Michel Piller, inspecteur scolaire, a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière et a ainsi quitté sa fonction à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Nous tenons à remercier M. Piller pour son engagement tout au long de son mandat et lui présentons nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Virginie Milan qui reprend la fonction d'inspectrice scolaire, arrondissement 4, à la rentrée scolaire 2023-2024.

Midnight Gibloux

Le projet mis en œuvre consiste à ouvrir les salles de sports le samedi soir aux jeunes de 13 à 17 ans.

Nous vous invitons à consulter le programme de la saison 2023/2024 sur le site <https://www.ideesport.ch/fr/projekte/midnight-gibloux/>.

Les responsables actuels, M. Julien Lauber et Mme Lucy Jutzet, cèdent leur place à MM. Jonas et Jérémie Kaninda. Nous tenons à remercier M. Lauber et Mme Jutzet pour leur contribution au succès de ce programme et nous faisons bon accueil à leurs successeurs.



Accueils extrascolaires

Vacances scolaire 2023 - 2024

Nous vous informons que toutes les informations concernant les inscriptions à l'AES pendant les vacances scolaires 2023-2024 sont désormais disponibles sur le site <https://commune-gibloux.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>.

Nous nous réjouissons d'y retrouver vos enfants !

L'équipe AES Gibloux



Sécurité sur le chemin de l'école

Le Bureau de prévention des accidents (BPA) favorise la coopération entre les écoles et les familles

Le trajet scolaire constitue une expérience importante pour les enfants: il contribue à leur développement social et leur apprend à se comporter de manière sûre dans le trafic routier. La sécurité des enfants sur le chemin de l'école est donc une question essentielle, qui préoccupe tant les parents et les enseignant-e-s que les autorités. Nous soulignons aussi le travail de nos patrouilleurs scolaires qui assurent la sécurité aux passages piétons.

«Toutes les parties prenantes doivent conjuguer leurs efforts»

«Le chemin de l'école est de la responsabilité des parents ou des autres titulaires de l'autorité parentale», souligne l'experte du BPA Mme Ruth Beer. « Mais pour éviter les accidents sur les trajets scolaires, il est important que les parents, les enseignant-e-s, les instructeurs-rices de la circulation et les communes conjuguent leurs efforts afin d'accompagner et de soutenir les enfants dans leur apprentissage.» Pour favoriser cette coopération, le BPA propose un nouveau livre illustré, destiné à être utilisé dans deux contextes : à la maison et à l'école.

Livre illustré pour l'éducation routière

À travers l'histoire captivante et haute en couleurs de Lia, Luca et du perroquet Pep, le chemin de l'école est abordé de manière ludique. Le nouveau livre illustré du BPA, intitulé «[Journée de cirque à l'école enfantine](#)», s'inscrit dans la série des publications «OUUPS!» que vous pouvez consulter sur <https://ouups.ch/>. Dans cet épisode, le perroquet Pep est éclaboussé par une voiture parce qu'il ne marche pas sur le côté intérieur du trottoir, c'est-à-dire le côté sûr. Les enfants apprennent également qu'on les voit mieux dans la circulation routière s'ils ou elles portent des vêtements clairs aux couleurs voyantes en plus du baudrier fluorescent et réfléchissant, et qu'il faut toujours s'arrêter avant de traverser une route, en appliquant la consigne «attendre-regarder-écouter-traverser».

Principaux conseils de sécurité pour le chemin de l'école

- En tant que parent ou autre personne s'occupant d'un enfant, parcourez le chemin de l'école avec l'enfant en guise d'entraînement.
- En tant que parent ou autre personne s'occupant d'un enfant, choisissez le trajet scolaire le plus sûr (ce n'est pas forcément le plus court), par exemple en faisant emprunter un pédibus à l'enfant.
- En tant qu'enseignant-e, abordez la question du trajet scolaire durant les leçons ainsi que lors de la réunion des parents d'élèves.
- En tant que conducteur-riche, redoublez de vigilance à proximité d'enfants.

Rendez-vous sur <https://www.bfu.ch/fr> pour découvrir une foule d'informations pratiques pour la prévention des accidents et vous abonner à la newsletter du BPA.



CULTURE – SPORT – LOISIRS

Mérite sportif 2023

Nous vous rappelons que **les dossiers de candidature pour l'édition 2023 du Mérite sportif sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2023**. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.



Prix culturel 2023

Nous vous rappelons que **les dossiers de candidature pour l'édition 2023 du Prix culturel sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2023**. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Harmonisation du Plan d'aménagement local

Résultat de la mise à l'enquête publique et suite

Le dossier d'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) a été mis à l'enquête en mai dernier. Pour rappel, la population a eu l'occasion de s'informer sur les principales adaptations du PAL dans le cadre des deux séances d'information qui ont eu lieu fin avril ainsi que par le biais de deux permanences pendant la mise à l'enquête.

Le dossier d'harmonisation du PAL a été globalement bien accueilli par la population. Néanmoins, des oppositions ont été déposées. Comme le prévoit la législation en la matière, les opposants seront reçus dans le cadre des séances de conciliation qui seront organisées dans le courant de l'automne.

Suite aux résultats des séances de conciliation et à d'autres modifications qui pourraient être apportées au dossier d'harmonisation du PAL, une nouvelle mise à l'enquête n'est donc pas à exclure. Ensuite, lorsque le dossier sera définitivement ficelé, il sera adopté par le Conseil communal et envoyé au Canton pour approbation.

Dans l'intervalle, le dossier d'harmonisation du PAL a déjà un effet liant pour les privés et les autorités (effet anticipé des plans selon la LATeC). Toute demande de permis de construire est ainsi analysée sur la base du Règlement communal d'urbanisme (RCU) et des plans d'affectation des zones (PAZ) harmonisés.



INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

SAPINS DE NOËL

La distribution des sapins de Noël aura lieu **le samedi 9 décembre 2023**.

De plus amples informations figureront dans le bulletin communal du mois de décembre prochain.



NOËL DES AÎNÉS

Nous vous annonçons d'ores et déjà les dates relatives au Noël des Aînés 2023, manifestations organisées par cercle :



- Le Glèbe Samedi 2 décembre 2023
- Corpataux-Magnedens Vendredi 8 décembre 2023
- Farvagny Dimanche 3 décembre 2023
- Vuisternens-en-Ogoz Dimanche 3 décembre 2023
- Rossens Dimanche 3 décembre 2023

Les personnes concernées recevront une invitation personnelle en temps utile, avec les renseignements de détail.

FÊTE NATIONALE

La manifestation de la Fête nationale 2023 s'est déroulée à Estavayer-le-Gibloux et a connu un joli succès malgré le temps incertain. Nous remercions la Société de Jeunesse de Villarlod et le Chœur-mixte de Villarlod qui ont organisé conjointement cette manifestation avec réussite ! Nos remerciements vont également au regroupement des fanfares de la commune qui anime chaque année cet événement !

L'orateur de la soirée, que nous remercions, était M. Laurent Eltschinger, Directeur du Home médicalisé du Gibloux.



CONSEIL GÉNÉRAL

Dates des prochaines séances : **Lundi et mardi 4 et 5 décembre 2023**

SERVICE TECHNIQUE

Taille des haies / arbres / arbustes

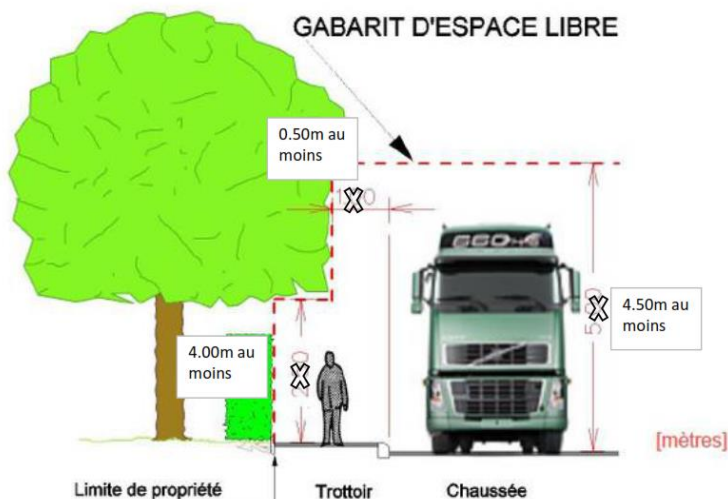
Les propriétaires fonciers ont l'obligation de respecter, en tout temps, les dispositions (art. 135 et suivants de la Loi sur la mobilité) et de procéder à l'émondage des arbres et à la taille des arbustes le long des routes et sentiers **jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année**.

Si, après avoir été mis en demeure, les propriétaires ne satisfont pas à ces obligations, la commune fait exécuter les travaux nécessaires à leurs frais. (art. 146 loi sur la Mobilité).

Art. 135 Profil d'espace libre

1 L'espace surplombant la chaussée de la route publique, y compris la distance latérale au bord de la chaussée de 0,50 mètres, doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 mètres au moins.

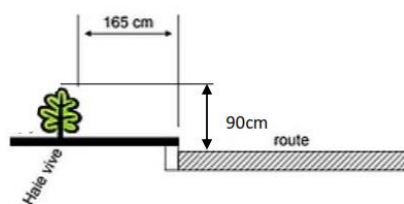
2 L'espace surplombant les itinéraires de mobilité douce à l'exception des itinéraires officiels de loisirs doit être maintenu libre sur une hauteur de 4 mètres au moins.



Art. 138 Distance de construction aux routes – Plantations

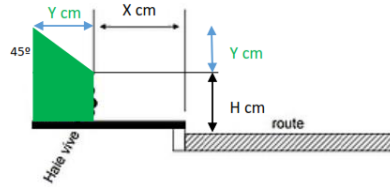
1 Les plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres sont autorisées dans les limites de la distance de construction:

- a) sur les routes de desserte;
- b) sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètres du bord de la chaussée.



Type de route /plantation	Distance /hauteur
Rte desserte /agricole	0/60cm
Rte desserte /haie vive	0/90cm
Autre rte /agricole	165cm/60cm
Autre rte /haie vive	165cm/90cm

Art. 138 Distance de construction aux routes – Plantations



2 Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent.

3 Sont autorisées dans les limites de distance de construction indépendamment du type de route:

- a) les plantations réalisées dans le cadre de travaux et d'aménagement urbains;
- b) les forêts, jusqu'à une distance du bord de la chaussée d'en principe 6 mètres, sous réserve des dispositions fédérales et cantonales relatives aux défrichements.

Valeurs indicatives

Type de route / plantation	Distance x / hauteur H
Rte desserte / agricole	100cm/160cm
Rte desserte / haie vive	100cm/190cm
Autre rte / agricole	200cm/95cm
Autre rte / haie vive	300cm/225cm

Des règles à adopter pour le bien de la nature

Plusieurs de nos concitoyens ont pris l'habitude de déposer des aliments afin de nourrir les animaux sauvages de nos régions. Mais ce geste, soumis à une autorisation du Service des forêts et de la nature en application des dispositions légales en vigueur (art.18 OProt), n'est pas anodin et peut porter préjudice à la faune locale. Nous voulons, par cet article, vous apporter des informations sur les bonnes pratiques à observer.

** Informations utiles à savoir... **

Le nourrissage n'est un besoin que pour l'Homme

Hérissons, renards, oiseaux, sangliers, blaireaux, rongeurs sont nombreux à profiter des largesses de certains dans ou à proximité des villages.



- Mais en tirent-ils réellement profit justement ?

Non, cet aspect influence directement la sélection naturelle. Cette dernière est un mécanisme naturel qui implique que les individus d'une espèce les mieux adaptés vont survivre et se reproduire. D'une génération à l'autre, les individus sont de mieux en mieux adaptés à leur environnement par le passage des gènes liés aux caractères avantageux. Le fait de nourrir la faune sauvage favorise la presque totalité des individus d'une espèce en rendant ainsi plus fiable la population. Quand on laisse une gamelle pleine de croquettes à l'extérieur de la maison, le hérisson peut se goinfrer et, s'il en prend l'habitude, risque d'être sujet au surpoids de telle sorte qu'il ne pourra plus se mettre en boule pour se protéger des prédateurs. Le renard, quant à lui, aura tendance à se satisfaire de cette source alimentaire et à devenir un peu trop familier au goût de certains, ce qui conduira inévitablement au piégeage et/ou à l'abattage.

Quand on dépose de la nourriture dans les bois, parcs, etc. en périphérie des villages, les sangliers ou les blaireaux ne rechigneront pas à goûter quelques mets. Mais qu'advient-il lorsqu'ils s'installeront et commenceront à retourner les gazons, fouiller les poubelles, etc. ?

Quand on jette du pain à l'eau pour les canards et autres oies, saviez-vous qu'on peut les tuer ? En effet, le système digestif des oiseaux n'est pas fait pour ce type d'aliment. Pauvre en vitamine et en minéraux, il peut conduire à des carences si les animaux se concentrent sur cette source alimentaire facile d'accès. De plus, le pain gonfle et colle dans l'estomac et peut, de fait, provoquer de sévères troubles digestifs pouvant conduire à la mort de l'animal.

Les risques pour la faune sauvage sont multiples

Surpoids, troubles digestifs, changement de comportement alimentaire, concentration trop importante d'individus à un endroit donné, évitement de la sélection naturelle, propagation de maladies, etc.

Sur ce dernier point, une récente étude britannique a d'ailleurs confirmé le risque que peuvent représenter les mangeoires pour les oiseaux.

En effet, ces dispositifs entraînent des concentrations d'individus, notamment d'espèces ne se côtoyant pas ou peu dans la nature, ce qui augmente de fait les risques d'expositions à divers pathogènes (virus, bactéries, parasites, etc.). De plus, les moisissures qui se développent dans les mangeoires peuvent être source de contamination.

Pour continuer à profiter du spectacle qu'offrent les oiseaux à la mangeoire, quelques règles sont à respecter :

- mettre peu de nourriture et la renouveler régulièrement (2 jours), pour éviter le développement de moisissures ;
- à chaque renouvellement, bien nettoyer les postes de nourrissage et d'abreuvement ;
- les changer d'emplacement régulièrement afin d'éviter l'accumulation de fientes ;
- et surtout, ne nourrir les oiseaux qu'en période de grand froid avec un nourrissage approprié et modéré ! En effet, cette source de nourriture ne doit rester qu'un complément, un petit coup de pouce, au risque d'impacter leur comportement, voire leur développement.



Le nourrissage peut amener à des phénomènes de pullulation

Un exemple bien connu, qui sort du domaine strict de la nature sauvage et qui fait souvent l'objet de débats enflammés, est celui des chats domestiques (espèce non indigène).

À l'état féral (c'est-à-dire de retour à un état sauvage), leur espérance de vie est bien supérieure lorsqu'ils sont nourris. De fait, le nourrissage peut conduire à des explosions démographiques, rendant caduques les opérations de stérilisation.

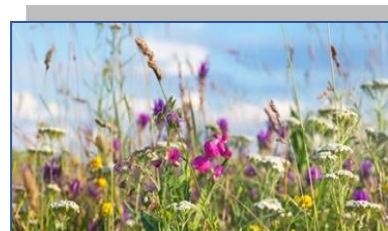



En outre, les chats harets (chat domestique retournés à l'état sauvage) sont la source d'une mortalité très importante chez plusieurs espèces sauvages (reptiles, petits mammifères et oiseaux). Leur prolifération en nature va à l'encontre de la sauvegarde de notre biodiversité. En effet, dans de tels cas, il faudrait stériliser au moins 90% des individus pour en observer les premiers effets.

Pour rappel, le chat domestique est responsable de la disparition de 63 espèces à travers le monde et tue plusieurs milliards de proies par an.

Biodiversité - Prairies fleuries

La Commune va poursuivre ses actions en faveur de la biodiversité. Après les fauchages différenciés aux bords des routes et sur des parcelles de gazon herbeux peu utilisées ou les îlots de modération de trafic, la Commune va augmenter ses actions par la mise en place de prairies fleuries sur 650 m² de zones propices afin de diminuer les surfaces pauvres en intérêt biologique. Une collaboration avec les Communes de



Marly, Neyruz, Le Mouret et Romont s'est mise en place avec le soutien de la Fondation  qui financera les semences et la formation de notre personnel à l'entretien écologique. Les travaux de mise en place des zones commenceront cet automne. Des actions pourront être entreprises par les privés, une information sera organisée par la Commune en début d'année 2024. Plusieurs partenaires locaux seront aussi présents.

Directives « Service hivernal » - RAPPEL



- Respecter le balisage mis en place.
- Selon le plan ci-dessous, les routes collectrices, de transit ou présentant une déclivité importante (tracé rouge) seront salées, les routes (tracé orange) seront déneigées et les routes (tracé bleu) seront déneigées seulement en fin de précipitations ou lors de fortes congères. Quant aux chemins (tracé vert), ils seront déneigés sur demande (art. 83 Loi sur la mobilité).
- Il est interdit de remettre la neige sur le domaine public après le passage des chasse-neige.
- Le Conseil communal est compétent pour autoriser le stationnement sur le domaine public (art. 15 du règlement communal). En cas de chutes de neige, le stationnement sur les parkings publics (écoles de chaque village, salle de La Tuffière, halle polyvalente de Rossens, poste de Farvagny-le-Grand) et le long des routes communales **est interdit de 2h00 à 7h00** afin de permettre le déneigement. **Les véhicules stationnés en dépit des interdictions seront évacués aux frais de leur propriétaire et une contravention leur sera adressée pour le non-respect des directives.**



Energie – rénovation des bâtiments



CENTRE DE COMPÉTENCES EN
RÉNOVATION DES BÂTIMENTS – CCRB
KOMPETENZZENTRUM FÜR
GEBÄUDESANIERUNG – KGS

Le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments CCRB se met à disposition des communes fribourgeoises et de ses habitants pour accélérer la rénovation énergétique et l'adaptabilité de votre bien immobilier.



Dans le cadre du Programme Bâtiments, des Communes Durables et de Qualidomum (Senior+), le CCRB propose aux communes fribourgeoises différentes prestations de conseils personnalisés pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

Hotline :

+41 26 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00

Formulaires de contact :



Des professionnels et des experts de la rénovation et de la transformation énergétiques vous répondront et vous proposeront un conseil pertinent, neutre et impartial.

N'hésitez pas à contacter le CCRB, il est temps de se lancer !

Informations : Blaise Clerc, Directeur du CCRB, Mobile : +41 79 636 50 00

Bois de feu



Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : forets@commune-gibloux.ch (pour tous renseignements : 026/552 59 08)	Service des forêts Route de Fribourg 5 1726 Farvagny
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total	
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹			
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F		
	1 m		90.00		115.00	D		
	50 cm		110.00		135.00	D		
	33 cm		115.00		145.00	D		
	25 cm				155.00	D		
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F		
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F		
	1 m		70.00		85.00	D		
	50 cm		85.00		100.00	D		
	33 cm		95.00		115.00	D		
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F		
Copeaux de bois	m ³		25.00	--	--	F		
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D		
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D		
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz						10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise								
Total								

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DU GIBLOUX



Bibliothèque régionale du Gibloux

biblio-gibloux.ch

biblio@commune-gibloux.ch

Nos horaires

FARVAGNY, Rte des Combes 2
(bâtiment du C.O. du Gibloux) 026 411 16 20

FARVAGNY	
lundi-mardi- jeudi	15h – 18h
mercredi	15h – 19h
vendredi	fermé
samedi	09h – 12h

***CORPATAUX**, Rte du Centre 59
(bâtiment La Tuffière) 026 411 33 13

CORPATAUX	
mardi	15h30 – 18h30
vendredi	15h – 18h

Pour connaître les fermetures spéciales et les périodes de vacances : www.biblio-gibloux.ch.

Nos événements :

Accueil des tout-petits

**ACCUEIL DES TOUT-PETITS
EN BIBLIOTHÈQUE**

TROISIÈME MERCREDI DU MOIS, 10H À 11H,
À FARVAGNY

- 20 SEPTEMBRE 2023
- 18 OCTOBRE 2023
- 15 NOVEMBRE 2023
- 20 DÉCEMBRE 2023
- 17 JANVIER 2024
- 21 FÉVRIER 2024
- 20 MARS 2024
- 17 AVRIL 2024
- 15 MAI 2024
- 19 JUIN 2024

Gratuit pour les enfants de 0-4 ans accompagnés d'un adulte.
Les enfants plus âgés sont les bienvenus !

Nuit du conte

NUIT DU CONTE

QUAND :
VENDREDI 10 NOVEMBRE, À 18H

OÙ :
SALLE DE LA TUFFIÈRE

POUR QUI :
TOUT PUBLIC



Gratuit. Détails du programme disponibles prochainement sur notre site www.biblio-gibloux.ch.

Foire aux livres

Du 13 novembre 2023
au 6 janvier 2024
Sur nos temps d'ouverture

Profitez de nos livres
d'occasion à prix libre

Bibliothèque de Farvagny
Rte des Combes 2, dans le CO



FOIRE AUX LIVRES



Cercle de lecture

Partageons nos coups de cœur !

9 novembre

11 janvier

7 mars

18 avril

4 rencontres, les jeudis, à 18h30

à la BRG de Farvagny, dès 16 ans

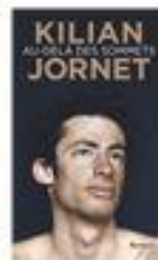
Littérature

Policiers

Science-fiction

Récits

Horreur



Documentaires

Magazines

BDs

Manga

Prix Chronos 2024



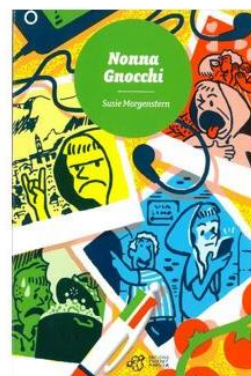
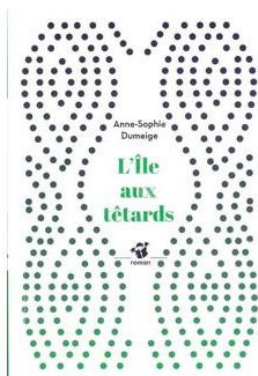
Prix Chronos 2024

Prix intergénérationnel « **Vivre ensemble** »

Pour les **senior.e.s** et les **junior.e.s** dès 10 ans

Inscription à la BRG **individuellement** ou **avec sa classe**

Voter avant le 22 mars



Exposition de BiblioFR



Et les Mangas



Exposition de BiblioFR

Accueils des classes et animations

Décembre 2023 à Farvagny

Janvier 2024 à la Tuffière



LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX

Location de jeux

A la Ludothèque du Gibloux, vous pouvez louer des jeux et jouets comme on le fait à la bibliothèque pour les livres. Vous pouvez choisir dans notre large collection un jeu ou un jouet, avec un puzzle durant 3 semaines pour seulement CHF 30.- pendant une année – CHF 40.- pour 2 jeux, CHF 50.- pour 3 jeux ou CHF 60.- pour 4 jeux. N'hésitez pas à nous rendre visite !

Soirées jeux de société entre adultes

La Ludothèque du Gibloux organise des soirées jeux de société de toutes sortes pour adultes (dès 16 ans) dans nos locaux, 1 à 2 fois par mois, dès 19h.

Prochaines dates automne 2023 :

Jeudi 12 octobre

Mardi 17 octobre

Jeudi 9 novembre

Jeudi 21 décembre

Venez découvrir nos jeux d'ambiance, d'expression, de stratégie, de plateau, de cartes, d'échecs, en collaboration ou en compétition, des styles pour tous les goûts, simples ou plus complexes.

Infos et inscription obligatoire au 077 485 34 33. Places limitées à 15 personnes.

Principe : CHF 5.- de participation incluant boissons et cake/biscuits.

Ouverture de la ludothèque

Mardi et vendredi : 15h30 à 17h30

1^{er} samedi du mois : 9h00 à 11h00

www.ludo-gibloux.ch avec d'autres infos, comme la liste de tous nos jeux, jouets et puzzles pour tout âge, avec la possibilité de réserver en ligne.

ludothequегibloux@gmail.com

**Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz**

Nuit du jeu 2023

**Le 31 octobre 2023
(dès 19h)**

Corpataux

Salle de la Tuffière



Chacun amène :

De la vaisselle pour : soupe, crêpes, pâtisseries

Pensez aux verres !

Boissons – Petite restauration

Soupe offerte

Nous vous attendons nombreux, en famille,
seul ou en groupe



Entrée libre

Org. : Ludothèque du Gibloux

ECOLE MATERNELLE LA MAISON DES PETITS

- ☞ Inscriptions ouvertes durant toute l'année à la maternelle !!!
- ☞ Inscriptions ouvertes pour les ateliers le mercredi après-midi en forêt (2x par mois) !!!

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations, pour une visite de notre structure ou pour un demi-jour d'essai.

La Maison des Petits
Place de l'Ecole 2
1695 Villarlod

info@maisondespetits.com
www.maisondespetits.com
079 449 25 67



organise une bourse aux habits enfants-jouets automne-hiver

le samedi 4 novembre 2023 de 10h00 à 16h00,
à la salle communale à Farvagny.

RÉSERVEZ dès à présent votre table pour vos ventes :

- **location d'une table CHF 10.-- la journée**
- **inscription jusqu'au 27 octobre 2023**

Toutes les informations :

- 🌐 www.maisondespetits.com
- ✉ info@maisondespetits.com
- ☎ 079 / 449.25.67

INFORMATIONS GÉNÉRALES

GIBLOUX SOLIDAIRE



Association d'entraide et de partage
pour la commune de Gibloux

Invitation à la population de la commune de Gibloux :

Assemblée générale
Jeudi 2 novembre 2023 à 18h30
Salle communale
Farvagny-le-Grand

- **Conférence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Demierre :**
« Politique cantonale Seniors+ : Quel regard faut-il avoir sur le vieillissement de la population dans notre canton ? »

Nous vous prions de réserver cette date et nous vous attendons nombreux.

Le comité

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE

Cours de baby-sitting

La Croix-Rouge fribourgeoise organise des cours de baby-sitting à l'intention des jeunes dès 13 ans. Le cours, d'une durée de 10 heures, coûte CHF 150.-. Sur présentation de l'attestation de cours, la Commune de Gibloux rembourse le 50% du prix du cours, soit CHF 75.-.



Croix-Rouge fribourgeoise
Service santé
Rue G.-Techtermann 2
1700 Fribourg

Tél 026/347 39 58

www.croix-rouge-fr.ch



Conseils et astuces pour les parents

ATELIERS PARENTS EN LIGNE «COMPÉTENCES NUMÉRIQUES»

Votre enfant réclame sans cesse votre portable? Votre ado passe son temps sur les jeux vidéo? Comment gérer les écrans à la maison? Grâce aux ateliers parents en ligne animés par nos spécialistes et gratuits, développez vos compétences numériques et renforcez vos connaissances sur la gestion des écrans. Recevez des conseils et astuces pour proposer à votre enfant un cadre, une éducation numérique adéquate à son bon développement et un usage des écrans responsable.

ÉCRANS ET PETITE ENFANCE

Comment
accompagner nos
enfants de 0 à 6 ans?
Jeudi 21 septembre et
lundi 9 octobre 2023 de
19h30 à 20h45 via Zoom

ÉCRANS AU QUOTIDIEN DE L'ENFANCE À L'ADOLESCENCE

Risques
et chances
Mardi 7 et jeudi 30
novembre 2023 de 19h30
à 20h45 via Zoom

Renseignements et inscriptions sur
www.projuventute.ch/ateliers-parents



PROJUVENTUTE.CH





APRG

Association de parents de la Région de Gibloux

infos et inscriptions sur aprg.ch

L'Association des Parents de la Région de Gibloux est une structure indépendante relayant le point de vue des parents.

Elle est affiliée à la Fédération des Association des Parents d'Elèves du canton de Fribourg (FAPEF).

Devenir membre de l'APRG, c'est soutenir un mouvement indépendant de parents soucieux de défendre leurs droits et intérêts au niveau scolaire et politique.

Cotisation

La cotisation à l'APRG s'élève à CHF 25.-/an par famille, indépendamment du nombre d'enfant.

Informations et inscriptions sur notre site internet www.aprg.ch

Assemblée générale

AG de l'APRG le **mardi 7 novembre 2023** prochain à la Petite Pinte. Venez nombreux !

Cours

Cours de Kung fu pour les 5 à 8H

David Tartart, ceinture noire 3ème dan de kung fu et enseignant primaire à Fribourg, propose un cours de kung fu destiné aux élèves de 5H à 8H.

Cours d'Aquarelle pour les 3-4H

L'aquarelle est une technique artistique fascinante qui permet aux enfants de développer leur sens de l'observation, leur coordination main-œil et leur sensibilité aux couleurs.

Cours smartphone pour les 7 à 9H

Cours de sensibilisation donné par REPER concernant la protection des données personnelles, l'utilisation des réseaux sociaux et l'usage abusif avec la recherche de stratégies pour éviter de tomber dans le piège de l'addiction.

Cours de dessin / BD / manga pour les 7 à 11H

Avec des professeurs tombés dans la marmite du dessin dès leur plus jeune âge et formés à l'EIKON (école d'arts appliqués à Fribourg), l'APRG propose un cours de dessin/bd/manga/illustration destiné au 7-11H.

Self défense fille pour les 7-8H

En apprenant à se défendre et se faire accepter, les filles gagneront davantage d'assurance pour se sentir plus confiante et sereine dans la vie quotidienne.

Atelier parent-enfant huiles essentielles pour les 5 à 9H

Créer un baume, un spray ou un roll-on vous intéresse ? Pendant cet atelier d'automne, vous fabriquerez un roll-on « Coup de Boost » pour le parent et un baume « Petits bobos » pour l'enfant.

Conférence

Soirée de parents sur le thème des addictions

14 novembre 2023, 19h30 à 21h00 à la salle communale de Farvagny.

Renseignements sur et inscription www.aprg.ch

SWISSPASS LA CLÉ POUR VOTRE MOBILITÉ ET VOS LOISIRS

Nous vous informons que La Poste a conclu un partenariat avec les TPF afin de permettre le renouvellement d'abonnements Frimobil au sein des filiales de La Poste.

BACK TO SCHOOL C'EST COOL!



NOUVEAU

Dès maintenant, renouvelez votre abonnement Frimobil avec votre carte SwissPass dans notre filiale de La Poste.

Filiales La Poste

1. **GROLLEY** Rue du Centre 5
2. **BELFAUX** Rte de Lossy 9
3. **GIVISIEZ** Rte du Château-d'Affry 8
4. **SCHÖNBERG** Rte de la Heitera 3
5. **AVRY-CENTRE** Rte de Matran 9
6. **VILLARS-SUR-GLÂNE** Rue du Centre 4
7. **FRIBOURG BOURG** Rue du Pont-Muré 14
8. **MARLY** Rte du Châtelet 8
9. **LE MOURET** Rte du Pafuet 1
10. **ROMONT** Place St-Jacques 53
11. **FARVAGNY** Impasse du Château 3
12. **VUADENS** Rue des Artisans 124
13. **BULLE** Rue de la Condémine 52
14. **CHARMEY** Rte du Plan 6
15. **BROC** Rue du Bourg de l'Auge 5
16. **GRUYÈRES** Place de la Gare 2



Contrôle des champignons



De début **AOUT** à fin **OCTOBRE**
M. Georges Steiner effectuera le contrôle
des champignons à :

VUISTERNENS-EN-OGOZ

Chez Doudou à la route de Bulle 15

**le mercredi et dimanche
de 18h00 à 19h00**

Tous les autres jours, M. Steiner est disponible dès
17h00 à son domicile à la Rue des Moines,
à Romont au 079 / 654 15 21.

Le contrôle est gratuit pour les habitants de la commune
de Gibloux. Celui-ci se déroulera selon les mesures de
protection recommandées par le Conseil fédéral.

Organisation

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE
VUISTERNENS-EN-OGOZ**



BOURSE AUX VÊTEMENTS

Cette bourse aux vêtements et jouets est organisée par la Fédération romande des consommateurs (FRC).

BOURSE AUX VÊTEMENTS ET JOUETS

Automne / Hiver

Vêtements et chaussures,
pour bébés, enfants et
ados max. 176 cm

Loisirs : articles de sports,
jeux, livres ...

Puériculture : jouets,
poussettes...



BELFAUX / SALLE PAROISSIALE

Réception : 11 Octobre 2023 de 8h30 à 14h30

Vente : 11 Octobre 2023 de 17h00 à 20h00

12 Octobre 2023 de 9h00 à 11h00

Restitution : 12 Octobre 2023 de 14h00 à 15h30

Infos et règlement : www.boursedebelfaux.ch

Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

Service/Secteur

Secrétariat général T 026 552 59 02
administration@commune-gibloux.ch

Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03
habitant@commune-gibloux.ch

Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04
admin_scolaire@commune-gibloux.ch

Service des finances T 026 552 59 05
finances@commune-gibloux.ch

Service technique T 026 552 59 06
technique@commune-gibloux.ch

Police des constructions T 026 552 59 07
constructions@commune-gibloux.ch

Permanence technique 079 545 96 99

Service des forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08
1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40
forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60
1728 Rossens
service.social@commune-gibloux.ch

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63
1728 Rossens
Adresse postale:
Case postale 62, 1726 Farvagny
service.curatelles@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	15h00-19h00
Mardi	fermé	14h00-17h00
Mercredi	8h30-11h30	14h00-17h00
Jeudi	8h30-11h30	14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	14h00-16h00

Veille de fête jusqu'à 16h00

Horaires d'ouverture

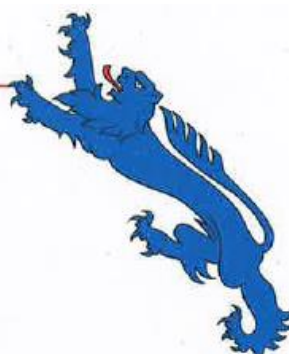
Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

**Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30**

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland